

**GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE LIFEPROOF (« GARANTIE LIMITÉE »)
GARANTIE LIMITÉE**

Otter Products, LLC d/b/a LifeProof et ses sociétés affiliées dans le monde (collectivement « **Otter** ») garantissent leurs produits (collectivement les « **Produits** ») contre tout défaut de fabrication, de matériel ou d'exécution dans le cadre d'une utilisation normale et d'un entretien approprié pour les Périodes de garantie applicables, sous réserve des conditions figurant dans cette garantie limitée. Otter ne garantit et n'est responsable d'aucun smartphone, ou autre appareil, fabriqué par un quelconque autre fabricant qu'Otter. La présente Garantie limitée s'applique exclusivement aux Produits Otter achetés chez un revendeur Otter agréé, soumis et se conformant aux contrôles qualité d'Otter, sauf disposition contraire de la loi.

PÉRIODE DE GARANTIE

Les périodes de garantie suivantes s'appliquent aux Produits (chacune une « **Période d**
Type de produit

Collection privée et éditions limitées/produits spéciaux LifeProof

Période de garantie

Un (1) an (deux (2) ans pour les Produits achetés dans la région EMEA) à compter de la date d'achat d'origine du Produit par un client chez un revendeur Otter agréé

Type de produit

Produits textiles LifeProof

Période de garantie

Durée de vie du Produit, soit cinq (5) ans à compter de la date d'achat d'origine du Produit par un client chez un revendeur Otter agréé

Type de produit

Étuis de smartphone ou de tablette LifeProof

Période de garantie

Un (1) an (deux (2) ans pour les Produits achetés dans la région EMEA) à compter de la date d'achat d'origine du Produit par un client chez un revendeur Otter agréé

Type de produit

Accessoires pour appareils mobiles LifeProof

Période de garantie

Un (1) an (deux (2) ans pour les Produits achetés dans la région EMEA) à compter de la date d'achat d'origine du Produit par un client chez un revendeur Otter agréé

Type de produit

Appareils électroniques LifeProof

Période de garantie

Un (1) an (deux (2) ans pour les Produits achetés dans la région EMEA) à compter de la date d'achat d'origine du Produit par un client chez un revendeur Otter agréé
SEUL ET UNIQUE RECOURS

Si un défaut de fabrication, de matériel ou d'exécution survient sur un Produit quel qu'il soit, et qu'une réclamation en bonne et due forme est déposée dans un délai de soixante (60) jours civils après l'expiration de la Période de garantie applicable dudit Produit, Otter, à sa seule discrétion : (1) réparera le Produit en utilisant des pièces de rechange neuves ou reconditionnées ; (2) remplacera le Produit par un Produit neuf ou reconditionné. Aux fins de la présente Garantie limitée, « remis à neuf » signifie qu'un produit ou une pièce a substantiellement retrouvé ses caractéristiques d'origine ; ou (3) remplacera le Produit par un Produit de même style, ou similaire, au Produit que le client a retourné à Otter en vertu de la présente Garantie limitée, ou un produit équivalent qui peut légèrement différer du Produit acheté à l'origine par le client (selon disponibilité). Otter mettra tout en œuvre pour remplacer les produits de la Collection privée et les éditions limitées/produits spéciaux LifeProof ou les produits de fin de série, mais ne peut garantir leur disponibilité pour un remplacement. Tous les produits de la Collection privée et les éditions limitées/produits spéciaux LifeProof ou les produits de fin de série toujours sous garantie ne pouvant être remplacés par un produit identique seront remplacés par le modèle équivalent en fonction de la disponibilité. Un remplacement de la même couleur ne peut être garanti. Les Produits de remplacement ou les Produits réparés sont garantis comme ci-dessus uniquement pour la durée restante de la Période de garantie d'origine. En cas de défaut, ce seront les seuls et uniques recours du client. La présente Garantie limitée s'applique uniquement au client final d'origine et ne sera pas étendue à une autre personne ou un autre bénéficiaire.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

Sauf en ce qui concerne les recours explicitement exposés ci-dessus, ou dans la mesure limitée ou interdite par la loi en vigueur, la totalité du risque quant à la qualité et à la prestation du Produit repose sur le client, et le client assume la totalité des frais de réparation si le Produit s'avérait défectueux après l'achat. En outre, et sans limiter la généralité des exclusions précitées, la présente Garantie limitée ne couvre, en aucune circonstance, des défauts résultant : d'un usage normal, d'une usure habituelle ou autre résultat du vieillissement normal du Produit ; d'un dommage esthétique incluant, sans s'y limiter, les rayures, les bosses, les déchirures, les trous, les perforations et les éléments en plastique cassés, sauf si le dommage est survenu à cause d'un défaut de fabrication, de matériel ou d'exécution ; d'une utilisation incorrecte ou d'un entretien inapproprié ou déraisonnable ; d'un accident ; d'un excès d'humidité ; des insectes ; des dommages résultant d'un accident, d'une utilisation abusive, d'une mauvaise utilisation, d'un incendie, de la foudre, d'un séisme ou autre cause externe ; des surcharges électriques, d'un branchement sur des prises de tension électrique inadéquate ; d'une altération ou modification de l'état d'origine ; des dommages causés par un emballage ou des procédures d'expédition inadéquats ; de la perte de, des dommages aux, ou de la corruption de données stockées ; des dommages causés par une utilisation avec des produits non manufacturés par LifeProof ; des Produits qui exigent une modification ou adaptation pour fonctionner dans tout pays autre que le pays pour lequel ils étaient conçus, fabriqués, approuvés et/ou autorisés, ou des réparations de produits endommagés par ces modifications ; et des produits achetés auprès de revendeurs non-agrèés non soumis aux contrôles qualité d'Otter.

POUR LES CLIENTS COUVERTS PAR UNE LOI OU RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR DANS LEUR ÉTAT, PROVINCE OU PAYS D'ACHAT OU DE RÉSIDENCE, LES AVANTAGES DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE POUR LE CLIENT S'AJOUTENT AUX AUTRES DROITS ET RECOURS DU CLIENT EN VERTU DE TELLES LOIS OU RÈGLEMENTS. DE TELS AVANTAGES PEUVENT COMPRENDRE DES GARANTIES OU DROITS COMPLÉMENTAIRES EN RAPPORT AVEC LA PERFORMANCE DU PRODUIT, ET LES RECOURS DISPONIBLES EN CAS DE DÉFAUT. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SERA INTERPRÉTÉE SELON LES LOIS OU RÈGLEMENTS QUI S'APPLIQUENT AU CLIENT DANS TOUT ÉTAT, PROVINCE OU PAYS, ET TOUTE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EN CONFLIT AVEC UN QUELCONQUE DE CES DROITS OU AVANTAGES DU CLIENT NE S'APPLIQUE PAS AUX CLIENTS COUVERTS PAR UNE TELLE LOI OU RÈGLEMENT, ET LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER, OU NE PAS S'APPLIQUER EN TOTALITÉ, AU CLIENT.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

EXCEPTÉ CE QUI EST EXPLICITEMENT ÉNONCÉ CI-DESSUS, CHAQUE PRODUIT EST FOURNI SUR UNE BASE DE « TEL QUEL » ET OTTER N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT. DANS LA LIMITE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, OTTERBOX DÉGAGE EXPLICITEMENT SA RESPONSABILITÉ ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPLICITE, IMPLICITE OU STATUTAIRE, Y COMPRIS, ET SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE NON-CONTREFAÇON, DE JOUISSANCE PAISIBLE, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. SI UNE TELLE EXONÉRATION DE GARANTIE IMPLICITE EST INTERDITE PAR LA LOI, LA DURÉE D'UNE TELLE GARANTIE IMPLICITE EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE AU PRODUIT TEL QU'ÉNONCÉE CI-DESSUS. CERTAINS ÉTATS, PROVINCES OU PAYS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DONC LES LIMITATIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS ÊTRE APPLICABLES AU CLIENT. SI LA LOI EN VIGUEUR STIPULE UNE PÉRIODE DE GARANTIE MINIMUM SUPÉRIEURE À LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE INDIQUÉE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE POUR LES PRODUITS SOUMIS À UNE TELLE LOI SERA CONFORME À LA PÉRIODE MINIMUM REQUISE. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONFÈRE AU CLIENT DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES ET LE CLIENT PEUT ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE, D'UNE PROVINCE À L'AUTRE ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

OTTER, SES DISTRIBUTEURS OU FOURNISSEURS NE SERONT RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT OU TOUT TIERS, DE TOUS QUELCONQUES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DÉCOULANT DE L'UTILISATION, OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER, UN QUELCONQUE PRODUIT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, DES DOMMAGES MATÉRIELS, LA PERTE DE VALEUR DU PRODUIT OU DE PRODUITS DE TIERS UTILISÉS DANS, OU AVEC, LE PRODUIT, OU LA PERTE D'UTILISATION DU PRODUIT OU DE TOUS PRODUITS DE TIERS UTILISÉ DANS, OU AVEC, LE PRODUIT, MÊME SI OTTER A ÉTÉ AVERTI DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LE CLIENT COMPREND ET ACCEPTE QU'OTTER N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES AUX DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES DU CLIENT OU LA DESTRUCTION DE CEUX-CI OU À D'AUTRES ÉLÉMENTS PERSONNELS CONTENUS DANS OU À L'EXTÉRIEUR DES PRODUITS, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, DES ORDINATEURS PORTABLES, DES SMARTPHONES, DES TÉLÉPHONES PORTABLES OU AUTRES DISPOSITIFS PORTABLES, OU LA PERTE DE DONNÉES CONTENUES DANS LES DISPOSITIFS PRÉCITÉS. NONOBTANT TOUT DOMMAGE QUE LE CLIENT POURRAIT SUBIR POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT (COMPRENANT SANS S'Y LIMITER TOUT DOMMAGE MENTIONNÉ DANS LES PRÉSENTES ET TOUT DOMMAGE DIRECT OU GÉNÉRAL CONTRACTUEL OU DÉLICTUEL (Y COMPRIS PAR NÉGLIGENCE OU AUTRE), LA RESPONSABILITÉ GLOBALE D'OTTER ET DE SES DISTRIBUTEURS ET/OU FOURNISSEURS SERA LIMITÉE À LA SOMME EFFECTIVEMENT PAYÉE POUR TOUT PRODUIT ENGAGEANT SA RESPONSABILITÉ. CERTAINS ÉTATS, PROVINCES OU PAYS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS, DE SORTE QUE LA LIMITATION OU EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT. LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ EXPOSÉES CI-DESSUS S'APPLIQUERONT DANS LA LIMITE MAXIMUM AUTORISÉE PAR LA LOI EN

COMMENT EXERCER LA GARANTIE

Pour exercer la garantie, allez sur <https://www.lifeproof.com/en-us/warranty-claim>, ou appelez le 1-888-533-0735. Toute demande dans le cadre de la garantie doit être effectuée par le client dans un délai de soixante (60) jours civils après l'expiration de la Période de garantie applicable. Il se peut que nous vous demandions d'envoyer une photographie de votre Produit afin de valider votre réclamation et, dans certains cas, nous pouvons vous demander de retourner le produit à Otter pour inspection. Otter se réserve le droit de facturer des frais de transport et de manutention dans le cadre de l'évaluation et de la réponse à une réclamation au titre de la garantie.